

État de New York

Programme d'aide aux services d'eau pour les ménages à faibles revenus

Informations pour les demandeurs – Liste de contrôle des documents

Le Programme d'aide aux services d'eau pour les ménages à faibles revenus (Low Income Household Water Assistance Program, LIHWAP) peut aider à payer les factures en souffrance pour les services d'eau et d'égout.

Le 1er octobre 2022, une nouvelle année pour bénéficier du programme commencera, et les ménages peuvent être admissibles à une aide supplémentaire même s'ils ont déjà reçu une prestation du LIHWAP dans le passé.

Veillez fournir des copies de la documentation et non des originaux.

Identité

Le demandeur principal doit fournir au moins l'un des documents suivants :

- Permis de conduire
- Pièce d'identité avec photo
- Passeport des États-Unis ou certificat de naturalisation

Ou fournir 2 des documents suivants :

- Certificat de naissance ou de baptême
- Numéro de sécurité sociale
- Déclaration d'une autre personne

Résidence (lieu où vous vivez à présent)

Les demandeurs doivent fournir un ou plusieurs des documents suivants :

- Quittance de loyer actuelle indiquant le nom et l'adresse
- Copie du bail indiquant l'adresse
- Facture d'eau, d'égout, ou relevé d'imposition
- Facture de services publics
- Relevé/reçus des mensualités de prêt payées, mentionnant l'adresse
- Police d'assurance des propriétaires
- Acte

Relation avec le fournisseur de services d'eau et/ou d'égout

Le demandeur doit être le client enregistré auprès du prestataire de services d'eau et/ou d'égout ou prouver qu'il paie directement le prestataire pour les services d'eau et/ou d'égout ou qu'il est responsable du paiement des frais pour les services d'eau et/ou d'égout. Un client enregistré est la ou les personnes qui ont un compte d'eau et/ou d'égout à leur nom auprès du fournisseur. Les demandeurs doivent soumettre l'un des documents suivants :

- Une facture courante d'eau et/ou d'égout au nom du demandeur principal ou d'un autre membre du ménage ; ou
- Un relevé d'imposition courant indiquant les frais d'eau et/ou d'égout ; ou
- Un reçu, un chèque annulé ou tout autre document attestant qu'un membre du ménage paie directement un fournisseur de services d'eau et/ou d'égout ; ou
- Un contrat de location indiquant que le demandeur principal est responsable de la ou des factures d'eau et/ou d'égout.

Revenus

Le demandeur principal doit fournir un justificatif de ses revenus, professionnels ou non professionnels, y compris, mais sans toutefois s'y limiter :

- Fiches de paie des quatre dernières semaines
- Pour les travailleurs indépendants ou les personnes ayant des revenus locatifs, les documents commerciaux des trois derniers mois ou un formulaire d'impôt sur le revenu signé et rempli concernant l'année précédente ou l'année en cours.
- Chèques des pensions alimentaires pour enfant ou pour conjoint
- Relevé de livret bancaire/dividendes ou d'intérêts
- Déclaration sur l'honneur du locataire de la chambre/pensionnaire
- Copie du courrier d'attribution ou du chèque le plus récent :
- Sécurité sociale/Revenu complémentaire de sécurité (Supplemental Security Income, SSI)/Prestations d'invalidité de la sécurité sociale (Social Security Disability Income, SSD)
- Allocation de vétéran
- Retraites
- Indemnités pour accident du travail/invalidité
- Vérification du montant de l'allocation d'assurance-chômage